

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



À vos marques, prêts... VOTEZ !

Du 20 octobre au 2 novembre 2016 ont lieu les élections dans les Chambres de Commerce et d'Industrie. Les entrepreneurs du département sont appelés à élire leurs représentants au sein de la CCI des Ardennes et de la CCI de la région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine, mais également leurs délégués consulaires. Par internet ou par courrier, voter est simple, rapide et efficace.

Plus de 4.000 candidats vont être élus cette année en France dans les Chambres de Commerce et d'Industrie. Ils seront 30 dans les Ardennes. Le corps électoral ardennais se compose de 8.631 électeurs, répartis en trois catégories : commerce, industrie et services.

Du 20 octobre au 2 novembre 2016, les chefs d'entreprises du département pourront élire, parmi leurs pairs, les membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour les cinq prochaines années. Parmi les 30 candidats élus dans les Ardennes, 5 d'entre eux siégeront également à la CCI de la région Alsace – Champagne-Ardenne - Lorraine : 1 pour le commerce, 2 pour l'industrie et 2 pour les services. Chacun ayant un suppléant pour former un binôme mixte homme-femme. Les chefs d'entreprises ardennais éliront également leurs délégués consulaires, dont le rôle est d'élire les juges du Tribunal de Commerce de Sedan.

Obtenir le taux de participation le plus élevé possible accordera à la CCI des Ardennes une plus grande légitimité vis-à-vis des pouvoirs publics et autres interlocuteurs.



• Comment voter ?

Les électeurs ardennais reçoivent leur matériel de vote ainsi que la liste des candidats dès le 20 octobre 2016. Ils peuvent ensuite voter :

- **Par correspondance** en renvoyant leur bulletin de vote à l'aide des enveloppes jointes.
- **Par internet** via le site internet jevote.cci.fr/ardennes, en saisissant leur identifiant et leur code d'accès confidentiel, reçus par courrier. Les circulaires des candidats y sont disponibles. Plus rapide et plus simple, le vote par internet ne demande que quelques minutes !

Quel que soit le mode de vote choisi, les électeurs doivent faire entendre leur voix pour mieux défendre leurs intérêts !

Les résultats de l'élection seront proclamés le **10 novembre 2016** au plus tard. Les Chambres territoriales et régionales seront installées d'ici la fin de l'année 2016.

CONTACT :

CCI des Ardennes
03 24 56 62 23
elections@ardennes.cci.fr



@cci_ardennes